

# Encadrement Technique

1er Recyclage à 6 mois (ET2) – Amiante Sous-section 3\*



2 JOURS

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

99% DE RÉUSSITE\*\*

## OBJECTIFS

Savoir repérer sur un chantier les risques liés à l'amiante et leur importance:

- **Procéder** à l'analyse des risques d'un chantier de retrait d'amiante
- **Définir** les méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation au repli du chantier et au traitement des déchets
- **Maîtriser** l'aéraulique d'un chantier - selon l'ED 6307 (Guide pratique de ventilation - Amiante. Aéraulique des chantiers sous confinement) et l'outil 111 de l'INRS,

## POUR QUI ?

- **L'employeur ou tout personnel d'encadrement** ayant pratiqué l'activité correspondante depuis moins de 12 mois ou ayant obtenu son attestation **depuis moins de 6 mois** pour le premier recyclage ou depuis moins de 3 ans pour les recyclages suivants
- **Être âgé de 18 ans et titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée**

## PRÉ-REQUIS

- Être titulaire à l'entrée en formation d'un certificat médical d'aptitude aux travaux liés au retrait et au confinement de l'amiante de moins de 2 ans.
- Maîtriser le français (lecture, écriture).
- Savoir utiliser la calculatrice, les 4 opérations courantes, les calculs de base (surface – volume) et l'extraction de racine carrée

\* Retrait ou Encapsulage d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

\*\* Taux de réussite constaté sur la période 2019-2020



Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

## CONTENUS

- Rappel sur le risque amiante
- Rappel des exigences de la réglementation « travail »
- Rappel des exigences de la réglementation « santé »
- Rappel des exigences de la réglementation « environnement »
- Rappel des documents exigibles lors de toute intervention
- Conduire la démarche prévention du risque amiante
- Connaître la démarche de prévention des risques et mobiliser tous les acteurs
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base des résultats de l'évaluation des risques
- Maîtriser l'aéraulique d'un chantier
- Assurer la traçabilité des opérations
- Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de la faire appliquer
- Informer et former les salariés

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DE LA FORMATION

> **Évaluation théorique** : 10 mn sous forme de QCM.

> **Évaluation pratique** : 20 mn en continu à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation initiale ou la formation recyclage.

Si évaluation positive : délivrance d'une attestation de compétence et d'un certificat FORPREV.

Si évaluation négative : délivrance d'une attestation de participation.

**TARIF INTER** : 530,00 € HT

**TARIF INTRA ET SUR-MESURE**: Nous consulter

**PROCHAINE SESSION** :

Reportez-vous au planning des sessions

# Encadrement Technique

1er Recyclage à 6 mois (ET2) – Amiante Sous-section 3\*



2 JOURS

CPF

FORMATION CERTIFIANTE

INTER

INTRA

99% DE RÉUSSITE\*\*

## RECYCLAGE

Les recyclages suivants d'une durée de 2 jours seront effectués au plus tard trois ans à compter de la délivrance de l'attestation lors du recyclage précédent.

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et technologiques
- Présentation et manipulation des matériels et outillages
- Mise en situation du stagiaire sur un chantier fictif permettant de reproduire les conditions réelles d'intervention (port des EPI, mise en œuvre des modes opératoires, travail en zone confinée...)
- Ordinateur, vidéoprojecteur, film

### PROFIL DES INTERVENANTS

- Support de cours
- Exercices pratiques
- Plans de chantier
- Chantier fictif
- Plateforme de travail certifiée CERTIBAT

- Formateurs certifiés INRS, HSE119

\* Retrait ou Encapsulation d'amiante ou de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant selon l'arrêté du 23 février et du décret du 4 mai 2012 et selon l'Arrêté du 29 décembre 2009.

\*\* Taux de réussite constaté sur la période 2019-2020



Certifiée par CERTIBAT sous le n° 003/2012/AMI-S3/31 Amiante sous-section 3- délivrée le 30 mai 2012 – valable jusqu'au 29 mai 2024

9 rue Saint Lambert 75015 PARIS  
01 80 18 92 60 – inscription@aformaba.fr